

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DU TELESERVICE ECANDIDAT.IUT-MPY.FR

Définition du service :

- Ecandidat est une application de gestion des candidatures portée par le consortium ESUP.
- Ce téléservice permet aux candidats de déposer leur dossier de candidature en ligne, avant minuit le dernier jour du dépôt des dossiers.
- L'utilisation du téléservice <https://ecandidat.iut-mpy.fr> est gratuite.

Fonctionnement du Téléservice :

- Ce téléservice s'adresse aux candidats souhaitant postuler à une formation au titre de la formation initiale, permanente et continue des IUT de Midi-Pyrénées (Toulouse, Tarbes, Blagnac, Rodez, Figeac)
- Sauf exception, toutes les candidatures relèvent de la procédure ecandidat
- L'utilisation de ce téléservice requiert une connexion et un navigateur internet.
- Pour créer son espace personnel, le candidat doit fournir une adresse électronique valide qui sera utilisée pour l'envoi des courriels relatifs au suivi de sa candidature.
- Lors de la création de son espace personnel, un identifiant et un mot de passe non personnalisable est attribué au candidat. Ces informations lui seront indispensables pour accéder à son espace personnel. En cas de perte, le candidat peut demander qu'un courriel rappelant ses identifiants et mot de passe lui soit envoyé.
- Les informations échangées entre le candidat et l'administration sont dématérialisées
- Le candidat peut consulter l'offre de formation ouverte à la candidature et le calendrier des demandes d'admission.
- Le candidat renseigne en ligne les informations utiles à sa candidature en y joignant les pièces justificatives demandées constitutives de son dossier.
- Le dépôt des pièces justificatives doit impérativement intervenir avant minuit le dernier jour du dépôt afin de permettre au service administratif compétent d'agir sur la demande.
- La non transmission de l'ensemble des pièces constitutives du dossier vaut renoncement à la procédure de candidature.
- Après transmission, un accusé de réception relatif au statut du dossier est envoyé à l'adresse électronique fournie par le candidat.
- Le candidat peut suivre l'état d'avancement de sa candidature en se connectant à son espace personnel. Il reçoit en outre des courriels à chaque étape de la procédure.
- L'administration envoie la lettre de décision par courriel. Cette décision est également disponible en téléchargement sur l'espace personnel du candidat.
- Conformément aux dispositions de l'article L 212-2 du code des relations entre le public et l'administration, les décisions administratives notifiées aux candidats par l'intermédiaire de ce téléservice sont dispensées de la signature de leur auteur, ainsi que les actes préparatoires à ces décisions.

Modification et évolution :

- Les IUT de Midi-Pyrénées se réservent la liberté de faire évoluer, de modifier ou de suspendre, sans préavis, le service pour des raisons de maintenance ou pour tout autre motif jugé nécessaire. Une page d'information sera alors affichée pour informer le candidat de l'indisponibilité du service.
- L'indisponibilité du service ne donne droit à aucune indemnité.

Traitement des données à caractère personnel :

- Les IUT de Midi-Pyrénées s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires permettant de garantir la sécurité et la confidentialité des informations fournies par le candidat.
- Les IUT de Midi-Pyrénées garantissent aux candidats les droits d'accès, de rectification et d'opposition prévus par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- Les IUT de Midi-Pyrénées s'engagent à n'opérer aucune commercialisation des informations et documents transmis par le candidat au moyen du service, et à ne pas les communiquer à un tiers, en dehors des cas prévus par la loi.
- Toute demande relative aux données personnelles du candidat s'effectue auprès des services de scolarité de l'IUT auprès duquel la candidature a été effectuée (Toulouse, Tarbes, Blagnac, Rodez et Figeac).

Engagements et responsabilités :

- Les IUT de la région Midi-Pyrénées s'engagent à prendre toutes précautions utiles pour préserver la sécurité des données collectées auprès de l'utilisateur, et notamment empêcher qu'elles soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès.
- Les données transmises restent de la responsabilité de l'utilisateur, même si celles-ci sont transmises par les moyens techniques mis à disposition dans le Service.
- Il est rappelé que toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues à l'article 441-1 et suivants du Code Pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Une inscription s'appuyant sur des fausses déclarations peut également faire l'objet de poursuites devant la section disciplinaire du Conseil académique de l'Université.

- Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005, les présentes conditions générales s'imposent à tout utilisateur du Service.

Droit applicable et juridiction compétente :

- Le droit applicable aux présentes est le droit français. En cas de litige, n'ayant pu faire l'objet d'un accord amiable, le candidat peut former un recours auprès de la juridiction administrative compétente.

Textes Officiels :

Ordonnance n°2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives.